

LIVRET D'ACCUEIL

# CGS

Centre G érontologique S ud



Centre  
G érontologique  
S ud



# Présentation et agencement

Le centre gérontologique Sud (CGS) du CHU Grenoble Alpes accueille, dans ses 245 lits, un secteur d'hospitalisation de médecine, une unité de consultation et d'évaluation avec un hôpital de jour et les équipes mobiles de Gériatrie, des unités de soins médicaux et de réadaptation dont une unité cognitive comportementale ainsi qu'un secteur d'hébergement médicalisé. Ce dernier comprend des unités de soins longue durée (USLD), une unité de psycho-gériatrie (UPG), deux unités d'hébergement renforcé (UHR) et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) doté d'un pôle d'activités de soins adaptés (PASA). Il est situé à Echirolles, sur le site de l'hôpital Sud.

## Responsables

**M. Christian Villermet**  
Directeur délégué de pôle

**Dr Virginie Garnier**  
Responsable médical du service universitaire de gériatrie et gérontologie clinique

## Locaux de vie

À chaque niveau, les résidents disposent :

- d'une salle à manger,
- d'un salon de télévision,
- d'une terrasse ou d'un accès en rez-de-chaussée.

**Les chambres sont individuelles. Elles sont entièrement équipées, disposent d'un cabinet de toilette avec douche personnelle, si besoin de barres d'appui et d'un lève-malade sur rails, sauf pour les unités de psycho-gériatrie, afin d'assurer une médicalisation en sécurité.**

Vous avez la possibilité d'individualiser la chambre avec quelques objets personnels (tableau, petit meuble, photos...) pour créer un nouveau « chez soi ».

Pour tout matériel électrique, une validation

des services techniques du CHU Grenoble Alpes doit être obtenue pour des raisons de sécurité.

Dans chaque chambre, un système d'appel permet de joindre le personnel de jour comme de nuit.

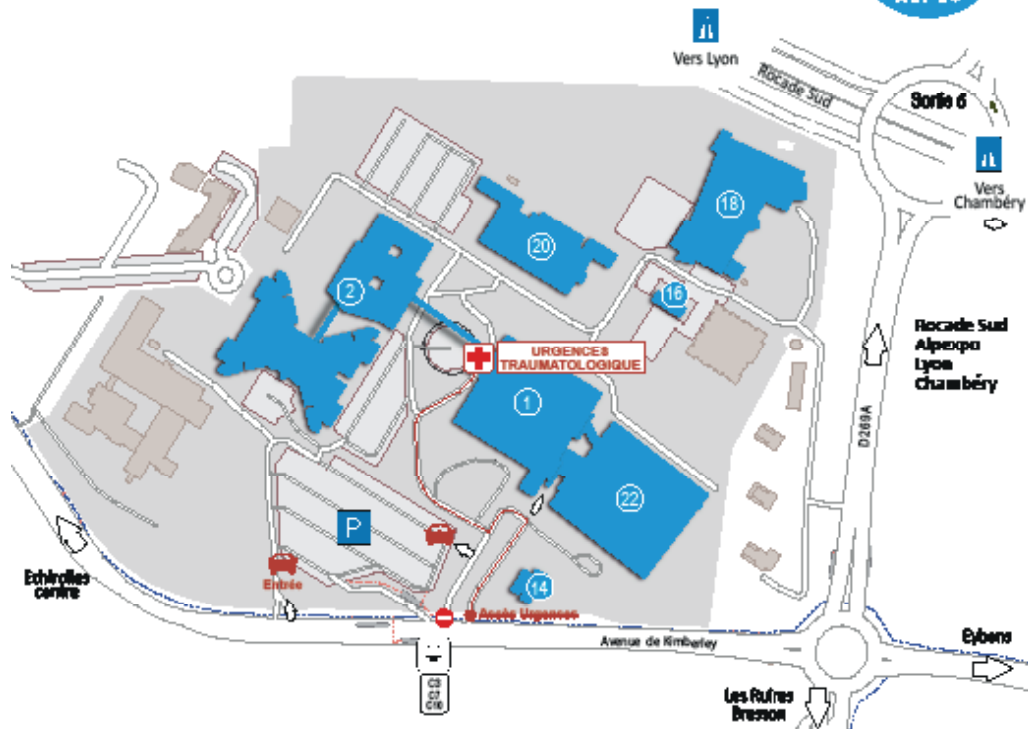
Au rez-de-chaussée, le salon de thé « La Causette » est tenu par les bénévoles de l'association PHARES et accueille les familles et les résidents plusieurs fois par semaine.





## Plan d'accès

# CHU Grenoble Alpes Site Sud



- 1 Hôpital Sud : soins de l'appareil locomoteur et traumatologie du sport
- 2 Centre Gériatrique Sud
- 14 Crèche garderie
- 16 Aristale du personnel
- 18 Blanchisserie
- 20 Unité Centrale de Production Cuisinière
- 22 Institut de Rééducation

Bus : lignes C3- C7- C10

Rocade sud : sortie 6  
 - de Lyon, sortie 6, Alpeexpo, Grand Place, Hôpital Sud  
 - de Chambéry, sortie 6, Eybens, Les Ruines, Hôpital Sud, Alpeexpo

Centrale de réservation de taxis :  
 04 76 54 42 54

Plan de service des transports publics

## Équipe administrative

L'établissement est placé sous la responsabilité administrative de l'équipe de direction du CHU Grenoble Alpes (*badge blanc*). L'équipe de secrétariat assure le suivi administratif de votre séjour dans l'établissement et vous accueille :

- > le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 17h
- > le mercredi de 8h à 17h30.

Le bureau des entrées gériatriques se situe au bâtiment Olympique de l'hôpital Sud. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 14h à 16h45.

## Équipe médicale et paramédicale

Du personnel qualifié est présent 24 h / 24, y compris les dimanches et jours fériés. Cette équipe est placée sous la responsabilité du responsable médical du service de gériatrie, ainsi que du cadre supérieur de santé.

Les personnels portent une blouse et un badge de couleur qui vous permet de les identifier.

L'équipe est composée de :

- **Médecin gériatre** (*badge rouge*) qui prend en charge votre suivi médical de premier recours ; la continuité du suivi médical est assurée en journée en semaine par les médecins du CGS, et en nuit et week-end par une astreinte regroupant l'ensemble des médecins du service de Gériatrie et Gérontologie clinique de l'hôpital Sud.
- **Cadre supérieur(e) de santé, cadre infirmier(ère) et de rééducation** (*badge vert*) qui coordonne les équipes infirmières, aides-soignantes, et agents de services hospitaliers (ASH), et de rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute, podologue, orthophoniste).
- **Infirmier(ère)** (*badge vert*) qui dispense les soins nécessaires et veille au suivi de la prescription médicale.
- **Aide-soignant(e)** (*badge bleu*) qui dispense les soins d'hygiène et aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne.
- **Agent des services hospitaliers et logisticien(ne)** (*badge jaune*) qui contribue au confort de votre prise en charge, au nettoyage des locaux, à la distribution et à l'aide au repas.
- **Diététicien(ne)** (*badge vert*) qui assure le suivi de vos besoins nutritionnels en collaboration avec l'équipe médicale et soignante.
- **Assistant(e) social(e)** (*badge vert*) qui vous accompagne dans toutes les démarches pour constituer les dossiers de prise en charge liés à votre hébergement.
- **Psychologue** (*badge vert*) qui assure des évaluations, un soutien psychothérapeutique et un accompagnement.

- **Des professionnels de soins et de rééducation** : ce sont les ergothérapeutes, masseurs kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes, psychomotriciens, aide physique adaptée (APA) (*badge vert*) qui assurent des bilans diagnostiques, l'évaluation des capacités fonctionnelles et environnementales, les soins de pédicurie et des prises en charges rééducatives nécessaires au maintien de l'autonomie du résident.

**En cas de besoin, vous pouvez bénéficier d'un recours au plateau technique médical du CHU Grenoble Alpes à la demande des médecins du CGS.**

**Ceci inclut les analyses biologiques, l'imagerie, et les avis spécialisés de toutes les spécialités médicales ou chirurgicales disponibles au CHU.**

## Étudiants

Des étudiants sont accueillis en stage de formation par les équipes médicales et de soins.

## Équipe hôtelière

L'équipe hôtelière prend soin de votre confort : blanchisserie, entretien du linge, repas...

Un ouvrier d'entretien spécialisé assure toute réparation courante.

## Équipe d'animation et de loisirs

- ▶ deux animatrices qui proposent et organisent des activités et des loisirs,
- ▶ un coiffeur,
- ▶ une équipe de bénévoles appartenant à l'association PHARES (Personnes Hospitalisées Âgées Réadaptation Écoute et Soutien).



# Déroulement d'une journée

Le petit déjeuner est servi en chambre de 8 h à 9 h 30 ou en espace commun selon l'organisation du service et du réveil des résidents.

Les soins d'hygiène sont habituellement assurés entre 7 h 30 et 12 h par l'équipe soignante, et les soins techniques 24 h / 24 et 7 j / 7.

Une collation peut être proposée sur le lieu d'activité, selon les secteurs.

Le déjeuner est servi entre 12 h et 12 h 30 en salle à manger ou dans l'unité.

**Les familles qui le souhaitent peuvent demander un repas accompagnant (repas payant devant faire l'objet d'une demande 48 h à l'avance, auprès du secrétariat, du cadre de santé, ou d'une infirmière).**

Une collation est distribuée entre 15 h et 16 h, sur le lieu d'activité.

Des animations sont régulièrement proposées.

Le dîner est servi vers 18 h 30. Une collation peut être proposée à 20 h.

À partir de 21 h 30, l'équipe de nuit prend la relève.

Le **centre gérontologique Sud (CGS)** est un lieu de soins mais aussi de vie, collectif et convivial.

Pour se divertir et favoriser les contacts, un programme varié est proposé : café-jeux, lotos, activités manuelles, chants, projections documentaires, revues de presse, ateliers remue-méninges.

L'établissement dispose également de salons dans les étages.

Les dimanches et périodes de fêtes donnent lieu à des animations spécifiques. Les anniversaires sont fêtés une fois par mois, le vendredi.

Les animatrices et les bénévoles sont particulièrement actifs dans les animations ludiques, culturelles et sociales avec l'organisation de quelques sorties extérieures à l'établissement (balades, musées, spectacles...).

Un minibus pour personnes à mobilité réduite est réservé à la demande.

**Activités culturelles** : dans le cadre du programme culturel régional « Culture & Santé », le CHU Grenoble Alpes propose des manifestations culturelles (concerts, expositions, spectacles).

Ces manifestations peuvent avoir lieu sur place au CGS ou à l'hôpital Sud.

Les bénévoles de l'association **PHARES** (Personnes Hospitalisées Âgées Réadaptation Écoute et Soutien) participent aux activités et visitent individuellement les résidents, animent l'espace café les mercredis, vendredis et samedis après-midi.



# Unité de Psycho-Gériatrie (UPG) et Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)

Ces unités (18 lits en UPG et 26 lits en UHR) se situent respectivement au rez-de-chaussée du secteur ADRET (Unité Saint Eynard) et UBAC (Unité Capucine).

Ces unités sont spécialisées dans l'accueil des patients présentant des troubles du comportement sévères liés à des pathologies dégénératives mais non psychiatriques.

Les deux unités sont sécurisées et fermées, permettant la déambulation et un projet de soins et d'accompagnement adapté.

Ces unités ne sont pas des hébergements définitifs et ont vocation à stabiliser les troubles du comportement des patients avant leur réinsertion dans un secteur d'EHPAD ou en USLD et UPG à vocation psycho-gériatrique.

Dans l'UPG et l'UHR, l'équipe décrite précédemment (pages 3 et 4) est complétée par l'intervention :

- **d'assistants de soins en gérontologie (ASG)** (*badge bleu*), aides-soignantes formées et spécialisées dans la prise en charge des personnes présentant des troubles du comportement,
- d'un **espace SNOEZELEN** et de **chambres d'apaisement** pour la prise en charge des troubles psycho-comportementaux,
- d'une équipe de **professionnels de soins et de réadaptation** commune avec le Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dédié aux résidents présentant des difficultés cognitives et nécessitant un accompagnement spécifique.

**Ces unités sont labellisées dans le cadre du plan Alzheimer et répondent au cahier des charges prévu dans leur application.**

**L'unité se prolonge par l'accès à un jardin sécurisé, permettant de réaliser des activités de jardinage, des repas, ou tout simplement de profiter de l'extérieur.**



# Frais de séjour

Les frais de séjour se décomposent en trois parties :

▶ la partie « **frais d'hébergement** » payée par le résident et/ou sa famille,

▶ la partie « **dépendance** » payée en partie par le résident et sa famille, en fonction de la dépendance et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),

▶ la partie « **soins** » prise en charge par la sécurité sociale.

L'établissement est agréé par l'aide sociale.

**Vous pourrez bénéficier selon vos ressources de l'allocation logement. L'assistante sociale vous renseignera sur les démarches à entreprendre.**

**Le prélèvement automatique pour le paiement des frais d'hébergement est proposé.**

## Qualité

### Droit des usagers

L'établissement veille au respect et à l'observance des principes établis au sein de la « charte des droits et libertés de la personne âgée » en institution.

Cette charte informe les résidents de leurs droits (cf. dernière de couverture). Un bouquet de nos valeurs partagées est également affiché au sein du CGS.

Vous pouvez désigner par écrit une personne de confiance (famille, ami, médecin) pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette question sera abordée avec vous, au moment de l'entrée. Pour toutes informations concernant votre état de santé, les traitements et examens en cours, vous et votre entourage, ou la personne de confiance pouvez demander un rendez-vous au médecin qui assure le suivi de votre séjour.

Les rendez-vous se prennent au secrétariat.

Vous pouvez, si vous le désirez, rédiger des directives anticipées, pour exprimer vos souhaits en termes de qualité de vie et de prise en charge, ainsi que les conditions de limitation ou d'arrêt des soins le cas échéant.

Si vous avez déjà rédigé ces directives, vous pouvez les confier à l'équipe de soins.

### Démarche continue d'amélioration de la qualité

Le CHU Grenoble Alpes développe une politique et un programme d'amélioration continue de la qualité des soins et de gestion des risques.

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, l'établissement est régulièrement soumis à des évaluations externes par la HAS (Haute Autorité de Santé). Cette démarche conduit à des actions d'amélioration de la qualité des soins et de l'accompagnement, sur lesquelles l'établissement s'engage au-delà de la signature de sa convention tripartite.

Afin de répondre aux attentes du résident et des patients, des **réunions familles** entre les équipes d'encadrement et de soins, et les familles sont organisées pour l'EHPAD et l'USLD, ainsi qu'un conseil de vie sociale pour l'EHPAD. Les actions d'amélioration discutées lors de ces rencontres donnent lieu à un calendrier de réalisation et à un retour auprès des familles.



## Assistante sociale

Une assistante sociale effectue une permanence trois fois par semaine.  
Les rendez-vous se prennent au secrétariat.



## Aumônerie

Un service d'aumônerie est également disponible pour des visites individuelles à la demande du résident ou de sa famille.

Des temps de prière sont organisés et les différentes fêtes religieuses de l'année font l'objet de messes célébrées selon un calendrier affiché dans le hall d'entrée du CGS. Le bureau de l'aumônerie est situé au 2<sup>e</sup> étage, côté ADRET.



## Bibliothèque

Une fois par mois, le service bibliothèque du CHU Grenoble Alpes vient proposer de nombreux livres.



## Coiffeur

Un coiffeur professionnel, en activité libérale, propose ses services un jour par semaine. Cette prestation reste à la charge des familles et des résidents. Les modalités de rendez-vous sont affichées au salon de coiffure au RDC.



## Pédicure

Un pédicure intervient sur prescription médicale.



## Courrier/presse

Vous avez la possibilité de recevoir et d'envoyer du courrier et des journaux (levée et distribution du courrier : tous les jours sauf le week-end).



## Linge

Le linge hôtelier (draps, serviettes...) ainsi que les produits palliatifs à l'incontinence sont fournis par l'établissement.



Hôpital Sud -  
Centre Gériatrique Sud  
M./Mme .....  
CS 10217  
38043 Grenoble Cedex 9

Les vêtements personnels peuvent être entretenus par la blanchisserie de St Laurent-du-Pont.

**Ils seront dans ce cas nécessairement lavables en machine et les articles très délicats (pure laine, soie, Damart, Rhovyl, Thermolactyl...) ne pourront pas être pris en charge.**

Lors de l'arrivée du résident, une fiche d'inventaire est établie par le référent soignant désigné. Par la suite, cette fiche sera réactualisée si nécessaire. Cette fiche servira de support en cas de déclaration de perte de vêtements du résident.

**Pour tous les articles textiles devant être entretenus par le CHU Grenoble Alpes, le marquage est fortement conseillé. Si vous déposez ou récupérez vos vêtements, il est important de le signaler aux équipes avant la mise en service.**



## Téléphone

Chaque chambre dispose d'une ligne téléphonique personnelle, moyennant un abonnement pour le raccordement de la ligne. Pour cela, vous ou vos proches devez vous déplacer à l'accueil de la régie et service télécom, muni d'une étiquette informatique (donnée par les infirmières de l'unité de soins). Les permanences ont lieu du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, et le samedi de 14 h à 16 h 45, dans le bâtiment olympique de l'hôpital Sud, niveau 1.

En cas de problème sur votre ligne, composez depuis le téléphone de la chambre le 83905 pendant les horaires d'ouverture de la permanence.



## Télévision

Toutes les chambres sont équipées de téléviseurs.



## Wifi patient

Un accès wifi gratuit, intitulé « Hôpital-Internet » est disponible.

Lors de l'ouverture du navigateur Internet :

1. Sélectionner WIFI-PATIENT.
2. Ouvrir le portail de connexion.
3. Sélectionner l'option en bas :  
Recevez vos identifiants par sms.
4. Renseigner dans les cases : NOM, PRENOM, NUMERO DE TEL et s'enregistrer.
5. Vous recevez par sms vos identifiants valables 24 h.

*(Le numéro de téléphone n'est utilisé que pour l'envoi du mot de passe et l'identification de l'utilisateur pour sa connexion et n'est utilisé pour aucun autre usage.)*



## Séjour extérieur prolongé

Pour des séjours plus longs hors du centre, il convient d'en avertir l'équipe médicale et d'encadrement.



## Sorties

Les sorties nécessitent l'accord médical préalable 48 heures impérativement avant la sortie. À cette occasion, il est important, même pour une promenade de courte durée aux abords du bâtiment, d'informer le personnel de service.



## Visites

Les visites sont bien entendu possibles, soit dans les locaux communs, soit dans la chambre. Les familles peuvent venir entre 11h30 et 19h30. Les visiteurs doivent toutefois veiller à ne perturber ni le service, ni les autres résidents.

Un membre de votre famille ou de votre entourage peut de manière occasionnelle prendre un repas avec vous, il suffit de le signaler 48 h avant (jours ouvrables) aux soignants. Les frais de repas restent à votre charge.

# Plaintes, réclamations, observations ou propositions

Les enquêtes de satisfaction menées par la direction de la qualité du CHU Grenoble Alpes permettent le recueil de la satisfaction des patients, résidents et leur famille.

Vous n'êtes pas satisfait(e) ou vous avez des suggestions à formuler ?

**Vous pouvez adresser un courrier à :**

**Madame la directrice générale du CHUGA, CS 10217, 38043 Grenoble Cedex 9**

Une enquête sera menée et une réponse vous sera apportée. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous aurez la possibilité de saisir le médiateur médical ou paramédical.

La Commission Des Usagers (CDU) sera informée de son avis.

Dans tous les cas, vous serez informé(e) des suites données à votre réclamation.

## Evènement indésirable

Vous pouvez également déclarer un évènement indésirable sur le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

## CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE

- Choix de vie** : toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- Cadre de vie** : toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et ses besoins.
- Vie sociale et culturelle** : toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- Présence et rôle des proches** : le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- Patrimoine et revenus** : toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- Valorisation de l'activité** : toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- Liberté d'expression et liberté de conscience** : toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- Préservation de l'autonomie** : la prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- Accès aux soins et à la compensation des handicaps** : toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- Qualification des intervenants** : les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- Respect de la fin de vie** : soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- La recherche** : une priorité et un devoir : la recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable** : toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- L'information** : l'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.



**Centre Gérontologique Sud**  
Adresse physique :  
19 Avenue de Kimberley  
Hôpital Sud  
38130 Echirolles

Adresse postale :  
CS 10217  
38043 Grenoble Cedex 9

Tél. 04 76 76 95 03  
Fax. 04 76 76 95 04

Standard CHU  
04 76 76 75 75

[www.chu-grenoble.fr](http://www.chu-grenoble.fr)

